

Ludothèque : Charte de prêt

La médiathèque Marceau met en place une ludothèque et propose une collection de jeux de société accessible à tous les détenteurs d'une carte Pass'relle.

Le prêt à domicile est conditionné par la prise de connaissance et la signature de la présente charte avant tout premier emprunt.

Prêt :

Le prêt de jeu est accessible à tout usager en possession d'une carte Pass'relle et dont la cotisation est à jour. Seuls les enfants, rattachés, via notre logiciel de bibliothèque, à un adulte référent et ayant signé la charte, pourront emprunter un jeu.

Afin de garantir la bonne circulation des jeux auprès du plus grand nombre, le prêt est limité à 1 jeu par carte d'abonné et par famille inscrite.

La durée du prêt est d'un mois non renouvelable.

Tout retard dans la restitution du jeu entraîne une suspension du prêt jusqu'au retour du jeu.

Retour :

L'emprunteur doit vérifier que le jeu est complet avant d'effectuer sa restitution. Pour cela, il dispose d'un détail du contenu affiché sur chaque boîte de jeu. Au retour, l'équipe de la médiathèque vérifie en présence de l'emprunteur l'état et le contenu du jeu et s'assure qu'il est complet. Il convient de prévoir un temps de vérification au moment du retour.

La restitution du jeu dans la boîte extérieure de retour est formellement interdite.

Détérioration ou perte :

Toute détérioration doit être signalée par l'emprunteur au moment du retour. Il ne doit, en aucun cas, réparer lui-même le jeu détérioré. L'équipe de la médiathèque est la seule habilitée à accomplir cette tâche.

En cas de perte d'une pièce du jeu, la médiathèque vérifie la possibilité de remplacer celle-ci à la charge de l'emprunteur. Toute perte ou dégradation rendant le jeu hors d'usage donne lieu à un remboursement de la valeur intégrale d'acquisition du jeu ou le rachat de celui-ci.

Je soussigné(e).....
accepte les conditions d'emprunt spécifiées dans la présente charte.